

## Seine-Saint-Denis : le conseil général lance la construction de douze collèges en PPP

Nathalie Moutarde | 12/03/2012 | 17:53 | **Etat et collectivités**

L'exécutif départemental a désigné Eiffage et le groupe Fayat pour construire ou reconstruire douze collèges. Livraison prévue en août 2014.

Le conseil général de la Seine-Saint-Denis, qui a décidé de recourir au contrat de partenariat public-privé pour la construction ou reconstruction de douze collèges (répartis en trois lots), vient de désigner les groupements lauréats : Eiffage (attributaire de deux lots) et le groupe Fayat. Chaque lot, d'une surface financière équivalente (environ 110 millions d'euros HT de coûts globaux de construction) comprend la réalisation de quatre collèges, d'un gymnase et/ou d'une cuisine centrale.

Cette décision doit encore être validée par les conseillers généraux, le 15 mars. Si ces derniers donnent leur feu vert, les travaux démarreront en septembre prochain pour une livraison en août 2014. « Trois raisons nous ont poussés à recourir à ce type de procédure : un parc de collèges très dégradé, la nécessité d'accueillir 3 000 nouveaux élèves à l'horizon 2015 et une situation financière difficile, l'endettement du département s'établissant à près d'un milliard d'euros », précise Claude Bartolone, président du conseil général.

Originalité de ces contrats de partenariat : le département finance 40% de l'investissement, la Caisse des dépôts, 22,5%, l'opérateur privé apportant les 37,5% restants (dont entre 5 et 15% de fonds propres). « Nous avons choisi cette formule pour limiter le montant du loyer annuel qui s'élèvera au total à 20 millions d'euros pendant 20 ans », ajoute Claude Bartolone.

Outre la conception, la construction, une partie du financement, le PPP porte sur le gros entretien renouvellement et la maintenance (à l'exception de la maintenance dite de niveau 1). En sont exclus l'exploitation des collèges, l'accueil, la restauration, l'hébergement.

Parallèlement à la construction de ces douze établissements en PPP, le conseil général lance la réalisation de neuf autres en collèges en loi MOP dont les livraisons s'échelonnent entre septembre 2012 et 2016 au plus tard. Au total, ce plan d'investissement en faveur des collèges s'élève à 723 millions d'euros.

Nathalie Moutarde | **Source LE MONITEUR HEBDO**